

Entrée dans une période de transition

Une prévision raisonnable est de penser que nous allons entrer dans une période de transition, **avant que n'émerge à nouveau le grand projet d'intégration européenne.**

L'« élection » des nouveaux dirigeants européens confirme le caractère de transition. Toute élection a besoin d'un code qui en précise les règles : annonces des candidatures, critères de désignation, durée et déroulement de la campagne, éléments de programme, audition par le Conseil. Sans mettre en cause la qualité des personnes, car le nouveau Président jouit d'une excellente réputation dans son pays, force est de constater que l'« élection » du premier Président du Conseil européen **s'est effectuée sans règles, et en l'absence totale de transparence.** Le continent qui a vu jaillir de son sol l'idéal démocratique s'est éloigné de sa source.

Il est singulier d'observer qu'on est passé du type de Président à dimension internationale, que pouvaient incarner Tony Blair ou Felipe Gonzalès, à un **choix de « Président conciliateur »**, sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu, ou aucune explication n'ait été donnée.

Cette transition durera dix à quinze ans, c'est-à-dire deux ou trois mandats de dirigeants européens. Pendant cette période va se poursuivre le débat entre les deux conceptions de l'Union européenne, débat qui n'est pas tranché par le Traité de Lisbonne, aussi longtemps que l'emploi de ses outils n'a pas été testé.